

**PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION
DATES DE DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025**

TYPES	ANGLAIS ET AUTRES LANGUES	FRANÇAIS
1^{ère} période de dépôt:		
Grand budget (incluant coproductions internationales)	4 au 18 décembre 2023	4 au 18 décembre 2023
Petit budget (incluant coproductions internationales)	29 janvier au 12 février 2024	4 au 18 décembre 2023
Volet autochtone (Petit et grand budget)	29 janvier au 12 février 2024	29 janvier au 12 février 2024
2^{ème} période de dépôt:		
Grand budget (incluant coproductions internationales)	25 mars au 8 avril 2024	S/O
Petit budget (incluant coproductions internationales) si 60% du financement est confirmé (sujet à la disponibilité des fonds)	S/O	20 mai au 3 juin 2024
Grand budget (incluant coproductions internationales) si 60% du financement est confirmé (sujet à la disponibilité des fonds)	S/O	20 mai au 3 juin 2024
Coproductions internationales minoritaires et post-productions (petit et grand budget)	S/O	20 mai au 3 juin 2024
3^{ème} période de dépôt (sujet à la disponibilité des fonds):		
Grand budget (incluant coproductions internationales)	4 au 18 juin 2024	S/O
Coproductions internationales minoritaires et post-productions (petit et grand budget)	4 au 18 juin 2024	S/O

- Les demandes pour les post-productions et les coproductions minoritaires peuvent être déposées pendant les périodes de dépôt principales selon la catégorie de projet (petit ou grand budget, anglais ou français) OU lors de la dernière période de dépôt qui leur est spécifiquement réservée.
- Les projets ne peuvent être soumis qu'une seule fois par année fiscale, sauf s'il s'agit de projets produits en français dont au moins 60% de la structure financière est confirmée.
- En cas de divergence, les dates publiées sur le site web de Téléfilm ont préséance sur les dates publiées dans ce document.